Département de la Sarthe

Commune de Saint-Denis-d'Orques

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février, vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le dix février s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BERGER, Maire.

Présents : Christian BERGER, Jean-Paul QUINTON, Jean-Luc PAVARD, Marc BAUDRY, Damien LEVRARD, Mathilde NOUARD, Étienne SOW, Alexandra VINCENT, Bernard LEJEUNE, Camille BOURGOIN et Bernard BOUVET.

Absents excusés : M. Jacques MARTIN-LALANDE ayant donné pouvoir à M. Etienne SOW.

Absents non excusés : Néant

Le quorum étant atteint avec 11 élus présents sur 12, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Damien LEVRARD est désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Pêcheur dionysien : surveillance des plans d'eau,
- Ressources Humaines : Recrutement sur le poste d'agent d'accueil de la Mairie,
- Ouverture de crédit d'investissement en attendant le vote du budget primitif,
- Achat : Remplacement défibrillateur,
- Point travaux,
- Élections municipales : Organisation,
- Questions diverses.

DÉLIBÉRATION N°2026-001 : PÊCHEUR DIONYSIEN : SURVEILLANCE DES PLANS D'EAU

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOUVET, Conseiller Municipal. Il rappelle que le Conseil Municipal doit, comme chaque année, se prononcer sur le montant alloué à la surveillance des plans d'eau communaux pour l'année 2026 (Basse Mercerie et Les Plauderies).

Monsieur BOUVET informe que le barème d'indemnité kilométrique n'a pas évolué, il est donc proposé le même montant que l'an passé à savoir 300,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité d'accorder une subvention de 300,00€ à l'association « Pêcheur Dyonisien » pour la surveillance des plans d'eau communaux pour l'année 2026.

RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT SUR LE POSTE D'AGENT D'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire explique avoir reçu plusieurs candidatures. Après analyse, la candidature de Madame Julie POUPIN a été retenue. La prise de poste se fera le 1er mars 2026.

Un premier contrat à durée déterminée de 3 mois était initialement prévu, mais après débat, sur une proposition de Madame Nouard Conseillère Municipale, le Conseil Municipal valide la durée de six mois sur le premier contrat de travail sur le poste d'agent d'accueil de la Mairie.

OUVERTURE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT EN ATTENDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

Dans l'attente du vote du budget primitif 2026, il est proposé, conformément au référentiel budgétaire et comptable M57, l'ouverture anticipée de crédits d'investissement détaillée par chapitre, sur le budget principal et les budgets annexes.

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 5217-10-9 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que lorsque le budget de la collectivité n'est pas voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique l'exécutif de la collectivité peut mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

De plus, le référentiel budgétaire et comptable M57 prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (hors autorisations de programme), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir, dès le 1° janvier 2026, des crédits d'investissement sur le budget principal, dans la limite des crédits suivants :

Chapitre / Article	Intitulé	Budget 2025	Crédits autorisés par ouverture anticipée 2026
Chap 21 : Immobilisations corporelles		496 404,37€	
Art 2158 : Autres installations matériel et outillage techniques	Défibrillateur (DAE)		1 558,32€

Monsieur Damien LEVRARD, 4ème Adjoint au Maire, informe le Conseil que le défibrillateur n'est pas obsolète et que le seul les électrodes sont à remplacer (leur date de péremption étant dépassé).

Le besoin d'ouverture de crédit d'investissement en attendant le vote du budget primitif n'étant plus nécessaire, le projet de délibération est annulé.

DÉLIBÉRATION N°2026-002 : ACHAT : REMPLACEMENT DÉFIBRILLATEUR :

Monsieur le Maire présente le devis de la société Schiller France pour le remplacement du défibrillateur pour un coût TTC de 1 558,32€.

Suite à l'information de Monsieur Damien LEVRARD, 4ème Adjoint au Maire, où seules les électrodes sont à remplacer. Monsieur le Maire présente le devis de la société Schiller France pour le remplacement de3 paires d'électrodes pour un montant TTC de 368,16€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'autoriser Monsieur a opéré le remplacement des électrodes du défibrillateur,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de la société Schiller France d'un montant TTC de 368,16€ pour le remplacement de 3 paires d'électrodes.

POINTS TRAVAUX :

Monsieur Damien LEVRARD, 4ème Adjoint au Maire, rappelle au Conseillers les travaux ayant fait l'objet d'une présentation de devis lors du dernier Conseil Municipal du 15 décembre 2026 :

DEVIS	DESCRIPTION	ENTREPRISE	MONTANT TTC EN €	VALIDATION
1	Lampadaire Lavoir	SARL BERGER Loïc	444,18€	Faire d'autres devis
2	Lampadaire Salle Polyvalente	SARL BERGER Loïc	1 370,42€	Faire d'autres devis

3	AMO : aménagement coussin berlinois	ATESART	385,58€	Refusé
4	Illumination de Noël	BERGER Christian		Décision reportée, précision
5	Placo isolation doublage et plafond du vestiaire football	V2L Bâtiment (Pose) BMC (Fourniture)	820,00€ 721,94€	Précision à apporter sur le métré.
6	Sono Salle Polyvalente	SARL Nexxys	3 834,80€	Faire d'autres devis

Depuis le dernier Conseil, il n'y a pas d'information supplémentaire à présenter au Conseil Municipal concernant ces devis. D'un commun accord les membres du Conseil décident de laisser la prochaine équipe municipale prendre une décision concernant ces travaux.

Monsieur Damien LEVRARD, 4ème Adjoint au Maire, présente ensuite les travaux engagés par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal du 15 décembre 2025. Les devis et factures sont présentés aux Conseillers Municipaux.

NATURE DES TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT TTC EN €
Antenne TV + Travaux électriques à l'Atelier Communal	SARL BERGER Loïc	1 671,94€
Travaux logement anciennement La Poste (VMC / Menuiseries)	SARL BERGER Loïc (électricité) Gaëtan MONNIER (Menuiserie Générale)	628,98€ 481,00€
Syphon évier Salle Polyvalente	EURL GTS	87,30€
Intervention chaudière et radiateurs École	EURL GTS	Pas d'éléments reçus
Fuites en toitures logement anciennement La Poste, Salle des Cartes et des Associations	Atout Bois	Devis en attente de réception

Logement 15, rue des Carrouges

Monsieur Damien LEVRARD, 4ème Adjoint au Maire, présente l'audit énergétique réalisé dans le logement au 15, rue des Carrouges. Des travaux pour l'amélioration énergétique du logement peuvent être envisagés.

Monsieur Damien LEVRARD, 4ème Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que le logement appartient à l'EHPAD mais qu'une convention transfère l'usage et la gestion du logement à la Mairie. Il propose de laisser le soin à la future équipe municipale de signer la prochaine convention arrivée à échéance et d'entreprendre le cas échéant des travaux dans le logement.

Demande de travaux et réparations en cours :

- Portail de l'école digicode : Dans l'attente de l'entreprise DECA.
- Portail de l'épicerie, problème de gâche.
- Logement de l'épicerie : problème sur un volet roulant, dans le cadre du SAV les Menuiseries de la Charnie ont été sollicitées pour intervention.

Cette liste est réputée exhaustive et en dehors de cas d'urgence aucun autres travaux ne sont prévus jusqu'à la fin du mandat.

ÉLECTIONS MUNICIPALES : ORGANISATION

Monsieur Marc Baudry, 3ème Adjoint au Maire, présente le déroulement légal d'une élection pour les communes de moins 1000 habitants

Il rappelle que le bureau de vote se compose de 4 personnes : 1 président, 2 assesseurs, 1 secrétaire. Il explique que chaque liste peut désigner un délégué et un suppléant qui a le droit d'inscrire des remarques au PV mais ne participe pas aux opérations de vote. Lors du dépouillement chaque table est composée d'au moins 4 scrutateurs, répartis équitablement entre chaque liste. Ils peuvent être proposés jusqu'à une heure avant la clôture du vote.

Enfin Monsieur Marc Baudry, 3ème Adjoint au Maire, rappelle les principaux cas de nullité des bulletins de vote.

Monsieur le Maire indique avoir demandé au Centre de Gestion de la Sarthe de la Fonction Publique Territoriale l'appui d'un(e) secrétaire pour accompagner l'élection.

QUESTIONS DIVERSES :

- Signature acte authentique de la parcelle dite Levrard/Mezière : 20/02/2026
  Monsieur le Maire présente le courrier du propriétaire Monsieur LEVRARD, exploitant, formulant une demande au Conseil Municipal pour poursuivre l'exploitation de la parcelle en échange d'entretien.
  Monsieur le Maire présente un tarif selon le ratio appliqué sur la parcelle de la Baratière.
  Un débat s'engage entre les Conseillers, aucune décision n'est prise. Le Conseil Municipal ne souhaitant pas conclure un accord qui puisse être dénoncé faute de légalité.
- Monsieur Damien LEVRARD, 4ème Adjoint au Maire, demande si une autre réunion de Conseil Municipal sera convoquée d'ici les prochaines élections municipales : sauf cas de force majeur, c'est le dernier Conseil du mandat.
- Voirie le Creux : toujours des problèmes de voirie. La LBN est informée.
  La commission voirie s'est réunie le 18/02/2026, beaucoup de travaux sont à programmer avec LBN.
- Mathilde Nouard, Conseillère Municipale présente : Il est prévu un budget SIVOS en augmentation de l'ordre de 10 000 à 15 000 €. Pour information le budget précédent était de 85 000€ (36 enfants Saint-Denis-d'Orques + 16 Viré + 1 Avessé)
  - Prévision pour la rentrée prochaine + 5 enfants

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h10.

Le Secrétaire de séance
Damien LEVRARD

Le Maire
Christian BERGER

MAIRIE DE ST-DENIS D'ORQUES (Sarthe)